

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2015**

À une séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2015, à 7 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M Sylvain Juneau, maire
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3 (absente)
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 (absente)
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

## Est également présent :

M. Robert Doré, directeur général et greffier

#### PROCÈS-VERBAL



#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 7 h 30, monsieur le maire Sylvain Juneau constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



#### RVSAD-2015-8663

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'avis de convocation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juillet 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



#### RVSAD-2015-8664

## DIRECTION GÉNÉRALE – CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY – MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est propriétaire du bâtiment connu sous le nom de Centre communautaire Jean-Marie-Roy;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est d'une superficie de 13 800 m² répartie sur trois étages;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment, actuellement utilisé comme salle de spectacle, bibliothèque municipale, gymnase et bureaux du Service des loisirs, contient de nombreux espaces inutilisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maximiser et rentabiliser l'utilisation de ce bâtiment.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller district numéro 6 APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville accorde un contrat à la firme LEMAYMICHAUD Architecture Design pour les services décrits dans la lettre-mandat de M. Robert Doré du 17 juillet 2015 dont les membres du conseil ont pris connaissance.

Adopté à l'unanimité

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2015 (suite)**



# PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)



## PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



### RVSAD-2015-8665 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce  $17^{\rm e}$  jour du mois de juillet 2015 à 7 h 51 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité

Sylvain Juneau, maire Robert Doré, directeur général et greffier